

CIMETIERE COMMUNAL

CONCESSIONS PÉRIMÉES CONCESSIONS ABANDONNÉES

La commune a recensé des emplacements en état d'abandon et des concessions périmées à renouveler.

Afin de faciliter ce travail de recherche, il est demandé à toutes les familles ou personnes ayant des attaches avec les emplacements, tombes ou concessions concernées de bien vouloir se présenter en Mairie afin d'y donner les renseignements souhaités ou d'entreprendre toutes démarches permettant les régularisations.

Le premier constat d'état d'abandon aura lieu
Le 26 Novembre 2018 à 09h30 au cimetière de Mûr-de-Bretagne
Le 26 novembre 2018 à 14h au cimetière de Saint-Guen

En présence de Mr Jean-François Le Dudal, adjoint au maire de la commune de Guerlédan, adjoint délégué au cimetière et Mme Isabelle Barbu, adjointe au maire de la commune de Guerlédan, adjointe déléguée à la vie économique.

Le maire invite les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Vous pouvez consulter la liste des concessions concernées sur le plan affiché à l'entrée du cimetière.

Nous comptons sur vous pour les renseignements demandés.

A MUR-DE-BRETAGNE, LE 17 SEPTEMBRE 2018
LE MAIRE, H. LE LU